



DECISION N°D-2024-04
Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Fermeture
de l'Aire – Fixation de date

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°149/2016 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 d'élection de Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 fixant la liste des attributions déléguées au Président ;
- Considérant que le règlement prévoit que les dates de fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont fixées par décision du Président ;
- Considérant que l'Aire doit être fermée pour permettre d'effectuer tous les travaux de maintenance nécessaire ;

DECIDE

ARTICLE 1

Du lundi 17 juin 2024 à 12h00 au dimanche 7 juillet 2024 inclus. L'aire réouvrira le lundi 8 juillet 2024 à 10h00.

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
29 mars 2024
Et de sa transmission en Préfecture le
27 mars 2024

Fait à Falaise, le 26/03/2024

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL